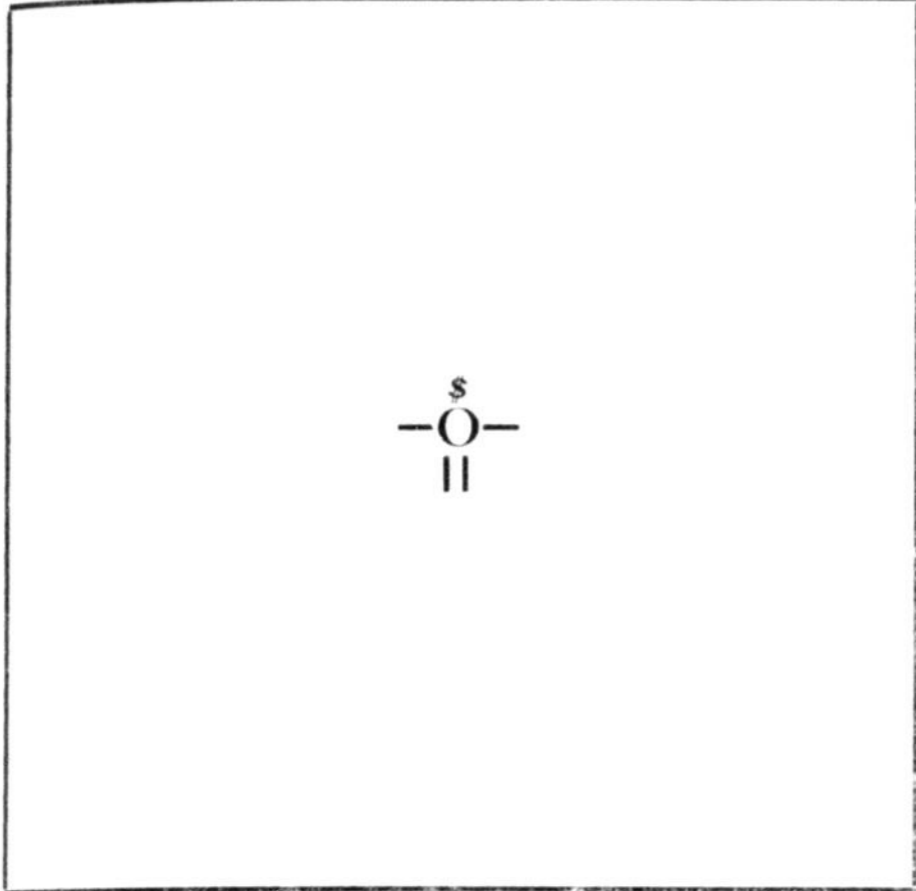


LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABLLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

Pour la mairie



L'importance de la candidature de l'échevin Gravelle, pour la mairie.

EXPLICATION : Un idiot de la rue Sussex—Pardon, ce n'est pas M. Moffett!—auquel nous avons fait voir notre caricature de cette semaine, nous a demandé de bien vouloir lui en donner la signification. Sur le coup, nous n'avons pas marché, empêché que nous l'étions par une... gourmandise (!) de mettre les pieds... ailleurs que dans un pas de danse. Sans compter que notre dessinateur en chef aurait pu s'en froisser et... prendre un engagement au *Temps*. Mais voici, et ce, pour le seul bénéfice de notre idiot d'interlocuteur :

D'abord, le signe de \$ qui est à la tête de notre type, représente ce qu'il y a de mieux chez lui. Le zéro n'est là que pour tenir la place du tronc, y compris le contenu. Quand aux bras et aux jambes, ce sont des pattes de mouche.

IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie du "Spectateur", à l'angle des rues Principale et de l'Église, (en arrière l'ancien magasin de M. Maurice Bedard) est des plus modernes.

Nous pouvons exécuter tous les travaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, à des prix raisonnables, soit 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Travail garanti, Livraison immédiate. Une visite est sollicitée.

LE CAS DE M. GIRARD, député

J'ai rencontré le député de Chicoutimi-Saguenay deux fois depuis l'ouverture de la session, et je n'en suis pas mort; j'en suis même sorti sans la moindre égratignure. Il est vaai qu'il m'a fallu humer le grand air un instant pour dissiper les odeurs qui s'étaient dégagées du vocabulaire de ce politicien mieux qualifié pour fouler le pavé d'une écurie que le parquet du parlement.

M. Girard est fâché de ce

LES PILULES
POUR LES ROGNONS

GRATIS! Échantillons à tous—
HOMMES et FEMMES souffrant de
 Maux de Reins, d'Estomac, du Foie ou de
 Mal de Dos, sur réception de ce Coupon.

Nom _____
 Adresse _____

THE WING-TECHNICAL CO. LTD. MONTREAL

que LE SPECTATEUR a dénoncé son alliance politique avec l'avocat Belley, de Chicoutimi, et au lieu d'expliquer raisonnablement sa conduite, il se livre aux injures les plus grossières.

Il m'est impossible de suivre M. Girard sur son terrain lequel provoque des nausées. Cependant, je ne lui permettra pas impunément de crier que j'ai été comme lui, de toutes les sauces ministérielles, de tous les partis politiques et de toutes les crèches. M. Girard ment effrontément lorsqu'il dit que j'ai déjà fait la courbette aux honorables DeBoucherville, Taillon et L. P. Pelletier, lorsque ces messieurs étaient à la tête du Gouvernement de Québec, et à moins de garder pour la vie le stigmate de menteur que je lui applique au front, M. Girard se doit à lui-même de prouver ses avancés. Plus que cela, je mets M. Girard au défi de donner la moindre preuve que jamais été autre chose qu'un franc libéral, donnant mon humble appui au parti auquel j'ai toujours appartenu, ainsi que ma famille. J'étais depuis longtemps sous le harnais, faisant les luttes pour mon parti, lorsque M. Girard était à la crèche des anciens gouvernements conservateurs de Québec et d'Ottawa. D'ailleurs, M. Girard est toujours à la crèche, et qu'importe pour un "crécharde" comme lui, que l'avoine soit bleue ou rouge, pourvu qu'il s'en puisse gaver à son aise. M. Girard est trop bon "habitant" pour ignorer

ce que l'on dit d'un veau pour qui toutes les vaches sont bonnes.

M. Girard prétend que LE SPECTATEUR, publié à plusieurs centaines de milles de son comté, n'a pas d'affaires à s'occuper de lui. Or, M. Girard ignore que nous comptons parmi notre population ouvrière, des centaines de braves familles venues de Chicoutimi-Saguenay; et ces gens qui n'ont rien oublié des pirouettes politiques de leur ancien député désirent être renseignés sur les derniers événements. D'autre part ce n'est pas parce que M. Girard aurait réussi à enjoler un ou deux ministres, en les servant servilement, que LE SPECTATEUR ne doit pas le démasquer. Au SPECTATEUR, on a trop conservé le souvenir de la valeur des cajoleries d'un Bourassa, pour assister silencieusement à l'engraissement d'un Jos. Girard.

E. E. CINQ-MARS.

A PROPOS DE TAXES

Le bureau des écoles vient de prendre une détermination qui ne doit pas plaire à la compagnie Eddy. Il lui a supprimé un privilège important, qui représentait pour elle une somme de \$15,000 à \$16,000 par année.

Jusqu'ici, en vertu d'un arrangement à l'amiable, la compagnie payait \$1,300 de taxes aux fins scolaires, mais sur ce montant, la corporation catholique ne gardait qu'une certaine proportion, une grande partie devant être versée dans la caisse de la corporation protestante.

La corporation municipale au lendemain de la conflagration de 1900 accorda une exemption complète à la compagnie. Cette exemption tiendra bon pour quelques années encore. Dans l'intervalle, l'évaluation des immeubles de la compagnie continue à augmenter, de sorte qu'à l'expiration de son exemption et de tous ses privilèges, ce qui est déjà en partie réalisé, la compagnie aura à débours probablement \$27,000 à \$28,000 de taxes et \$5,000 à \$6,000 pour le service de l'eau.

On se demande si ce montant est exorbitant. La comparaison démontre le contraire. J. R. Booth paye plus de \$30,000 par année de taxes à Ottawa. Et il ne possède pas ce que possède à Hull la riche compagnie Eddy. Celle-ci détient tout le front de l'Ottawa sur un parcours d'environ un mille. Ces terrains sont inestimables, quoique inoccupés et improductifs. C'est précisément leur état vague qui confirme leur valeur, car autrement la compagnie les aurait vendus pour se soustraire au fardeau des taxes.

Les fabriques de la compagnie et ses terrains seraient évalués par un tribunal d'arbitrage à \$5,000,000, soient, pour les fins de notre administration municipale, environ \$3,500,000. A ce chiffre vrai-

ment raisonnable, les taxes tant municipales que scolaires et le service de l'eau représenteraient un montant annuel de \$85,000. Disons \$80,000 sans le service de l'eau. C'est-à-dire qu'en 45 ans environ, la compagnie aurait payé en taxes l'équivalent de ses propriétés. Est-ce disproportionné? Loin de là, car tout prêt se double par l'addition de l'intérêt en 20 ou 25 ans; tout immeuble de rapport se rembourse dans le même temps, au cours ordinaire de 5 p. 100, qui est la rente établie depuis près de quarante ans à Hull. Si l'on calcule que la propriété se paye en pleine valeur en 20 ou 25 ans, doit-on trouver exorbitant qu'elle soit imposée de façon à contribuer aux fins de l'administration pour les deux tiers de sa pleine valeur en 45 ans, ou de sa valeur totale en 60 ans?

Cette proportion existerait à Hull pour la compagnie Eddy, si ses immeubles étaient évalués à un chiffre raisonnable, mais ses biens ne sont évalués qu'à environ \$1,500,000, c'est-à-dire que la compagnie versera au trésor public en 60 ans, la même proportion que le contribuable est tenu de fournir en 45 ans.

A tout point de vue, la compagnie Eddy est très bien traitée par les corporations municipale et scolaire de Hull.

"WOODSTOCK, INN."

Le service du chemin de fer Grand Tronc. Bureau des agents de passagers de district, Montréal, Qué.

Ce lieu confortable et attractif des touristes en hiver, est situé à douze milles de la jonction White River, Vt., et nous pouvons y aller de Montréal, par le Grand Tronc et le Vermont Central, à la jonction White River, puis par le chemin Woodstock, à Woodstock. La distance de Montréal est de 190 milles. L'auberge est délicieusement située sur une colline. L'ameublement est ce qu'il y a de plus confortable. Cette élévation est de 700 pieds audessus du niveau de la mer, et un séjour ici peut être fait en toutes saisons de l'année. Les agents du Grand Tronc donneront volontiers des informations pour savoir comment aller au "Woodstock Inn" et les taux vous seront donnés en vous adressant à M. Arthur B. Wilder, gérant, "Woodstock Inn", Woodstock, Vt.

A BATONS ROMPUS

La Presse dit du projet de loi de la Défense Navale, que la loi qui impose à tout citoyen la défense de son pays est vieille comme le monde et inéluctable. Pour les canadiens en effet, il n'est pas besoin de le rappeler.

Il est grandement temps de songer à nommer un successeur à feu le juge Rochon. Si nous en jugeons par la liste

des aspirants, le gouvernement n'a que l'embarras du choix parmi les meilleurs avocats de notre district.

Un jeune collaborateur de *L'Étincelle*, d'Ottawa, adresse à ce journal un article contre les Juifs, qui a été reproduit par *La Vérité*. Il prétend que notre animosité et notre haine contre les Juifs ne proviennent pas "des préjugés nationaux ou religieux, mais de ce qu'ils ne s'assimilent pas à la population des pays où ils vivent."

L'Indépendant de Fall River, Mass., donne une belle leçon de charité au collaborateur de *L'Étincelle*, en lui rappelant qu'aux États-Unis plus d'un million de Franco-Américains résistent de toutes leurs forces à l'assimilation complète.

Pourquoi se vanter d'avoir de la "haine" contre les Juifs? La haine n'est-elle pas incompatible avec l'esprit chrétien?

Le collaborateur de *L'Étincelle* apprendra qu'il est bon de réfléchir avant de parler ou d'écrire, même quand on est jeune!

Dans son dernier numéro, *La Vérité* donne l'hospitalité à un correspondant qui écrit, au sujet des Chevaliers de Colomb, entre autres choses: "Et dire qu'au Canada, il y a des prêtres, voire même des évêques qui sont assez aveugles pour ne pas voir le jeu de cette société, etc."

Si nous nous permettons seulement la dixième partie de telles remarques sur le compte des distingués prêtres et évêques, *La Vérité* nous excommunierait sûrement.

Le Pionnier applaudit avec frénésie l'apparition d'une brochure politico-castor faite par un nommé Saint-Pierre, à Montréal. Ce qui réjouit particulièrement le Castor du Nord, c'est que Saint-Pierre dénigre les têtes dirigeantes du parti libéral.

(A suivre, page 5.)

Les misères de l'homme qui à l'estomac faible

Soulagées par le "No 11" du Père Morriscy.

Avez-vous jamais vu un dyspeptique heureux? Ou un homme gai, s'il souffre d'indigestion?

Non? Ce n'est pas étonnant, car celui qui ne digère pas, ne trouve pas grand plaisir dans la vie. Quand l'estomac refuse de fonctionner, tout le système va mal, et il s'en suit la cardialgie, des maux de tête, la constipation, la mauvaie haleine et de terribles souffrances. Le moral aussi est affecté; on devient irritable, d'une humeur maussade, sarcastique—en un mot, presque insupportable.

Le Père Morriscy a étudié cette question d'une manière toute spéciale, et a inventé une tablette, maintenant connue sous le nom du "No 11" du Père Morriscy, qui met fin à tout ennui.

Chaque tablette est capable de digérer 1/4 livre de nourriture—un bon copieux repas. Une tablette après avoir mangé, avec la moitié d'un verre d'eau, assure une digestion parfaite, pourvu qu'on prenne soin d'éviter les aliments n'allant pas à l'estomac.

Si vous avez à vous plaindre de faiblesse d'estomac, pourquoi ne pas faire comme des milliers de personnes ont fait—prendre les Tablettes "No 11" du Père Morriscy, et vous guérir? Soc. chez votre fournisseur ou de Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B.

LE SPECTATEUR

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle
Wright et Pontiac.
Seul journal imprimé et publié à Hull.

ABONNEMENTS, PAR AN

Canada — — — — \$1.00
Etranger — — — — 1.50

La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

TARIF DES ANNONCES.

Annonce par ligne — — 10c.
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"
(incorporée)

E. E. CINGMARS,
Secrétaire.

Phone 5880 et 2855, Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 16 Dec. '09.

NOTES LOCALES

De nombreux citoyens de Hull, des plus influents, se plaignent du numérotage des magasins et des maisons, sis sur la rue Principale, prétendant que l'ignorance du numéro officiel assigné à chaque immeuble, cause toutes sortes d'ennuis.

M. Martin Bergeron, un des plus anciens citoyens de Hull, est mort subitement samedi. Le défunt a succombé à une hémorragie. Il était âgé de 66 ans. Il laisse une veuve, un fils, M. Adrien Bergeron, de l'avenue Laurier, et plusieurs filles.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

Le 21ème banquet annuel du Club Canadien aura lieu mardi soir prochain, alors que les membres seront conviés à une fête sociale qui n'aura son égal nulle part ailleurs. Il paraît que 125 dindons et 50 oies seront sacrifiées ce soir là.

AVIS.—Je donne avis que je ne serai pas responsable des dettes contractées par la compagnie McEwen et Landry, ne faisant plus partie de cette compagnie. E. McEwen.

Audelà de cinq cents per-

sonnes ont pris part à la partie de cartes organisée au profit de la fanfare de Hull, dimanche soir, dans la salle de l'Hôtel de ville. Cette belle fête a été couronnée d'un succès dépassant les espérances des organisateurs. Dans le cours de la soirée un magnifique programme de chant et musique a été rendu et le tout s'est terminé par un réveillon.

Le nouveau théâtre de vues animées le "Canadien-Français" sis à l'angle des rues Duc et Wall, est l'un des endroits le plus patronisé de cette ville. Les vues qu'on y fait voir sont les plus belles, la musique est très jolie et les chansons illustrées sont les plus nouvelles. Il y a changement de programme tous les soirs. Matinée spéciale pour les enfants le jeudi après-midi. L'entrée n'est que de 5 cents. Allez-y ce soir.

L'homme le plus gros du Canada, M. J. J. Muldon, est mort lundi, chez lui, à Parker, près de Quyon, comté de Pontiac, province de Québec. M. Muldon pesait, en effet, 461 livres, et était si gros qu'on fut obligé de faire construire une bière spéciale pour l'inhumer.

MM. Vaillancourt et Moussette informent le public qu'eux seuls sont responsables des dettes de la société ci-dessus existante de Vaillancourt et Cousineau, et qu'à l'avenir ils ne seront pas responsables de ce que fera M. Omer Cousineau en rapport avec les affaires de la société ci-dessus nommée.

L'autre soir, on a arrêté un nommé I. Dumais, à l'emploi de la Compagnie Geo. Matthews, de Hull, sous l'accusation d'avoir volé de la graisse appartenant à cette compagnie. Ayant été pris sur le fait, Dumais fut arrêté, puis relâché par le recorder Desjardins sur la demande de la compagnie Matthews, qui s'est désistée dans sa poursuite.

Les meilleures huîtres à la mesure, que l'on puisse se procurer à Hull, sont en vente chez M. Elzéar Duguay, restaurateur, de la rue du Pont. Ces huîtres sont servies au restaurant ou livrées à domicile. Huîtres sur écaillés livrées sur commande dans n'importe quelle partie de la ville.

M. Joseph Dessaint, autrefois de Hull, et maintenant habitant à St-Pierre de Wakefield, a reçu la nouvelle de la mort de son fils Edgar, arrivée il y a quelques jours à l'hôpital de North Bay. Edgar Dessaint, âgé de 19 ans, était parti de Hull depuis environ un an. Il a succombé à la fièvre typhoïde.

M. J. O. Deslauriers, marchand-tailleur, vient d'ouvrir un salon de modes, pour dames. Satisfaction garantie. Costumes de tous genres à bas prix. Les dernières modes à votre disposition. J. O. Deslauriers, 22 et 24 rue Wellington, Hull.

Par devant le magistrat Goyette de Hull, a comparu le nommé A. Charbonneau, que le shérif Wright de cette ville a arrêté sous l'accusation de braconnage. Charbonneau a plaidé coupable d'avoir tué un cerf sur la réserve de chasse appartenant au club de chasse et de pêche Gatineau, sur les bords du lac des Trente-et-un Milles. L'accusé a été condamné à une amende de \$20 et à \$28 de frais.

Chez P. H. Charron, rue du Pont, vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour meubler confortablement votre maison, et ce, à des prix plus bas qu'ailleurs. Une invitation toute particulière est faite aux jeunes ménages.

Une centaine de conservateurs de Hull, réunis l'autre soir à la salle Fortin-Gravelle, ont décidé de fonder à Hull un club conservateur, et dans ce but, un comité de 20 a été nommé pour suggérer les noms des personnes les plus aptes à remplir les charges d'officiers. Ce comité fera rapport à une assemblée générale de tous les conservateurs de Hull. L'assemblée était présidée par M. le notaire F. A. Labelle et M. J. Alban Laferrière agissait comme secrétaire. Au nombre des personnes présentes l'on remarquait MM. Dr J. U. Archambault, Ls. Cousineau, Alphonse Joannette, J. E. Gravelle, Aug. Thibault, C. Lynott et M. Bédard.

M. J. L. Leduc, épicier, angle des rues Wellington et Church, désire informer ses clients et le public en général qu'il a toujours en magasin un assortiment d'épicerie les plus fraîches à des prix plus bas qu'ailleurs. Les affaires commerciales étant toujours faites argent comptant, il est en mesure d'en faire bénéficier ses clients. Commandes prises et livrées à domicile avec soin. Ne pas oublier le nouveau numéro du téléphone, 5-1-7-8.

La cour St. Rédempteur, de l'Ordre Indépendant des Forestiers a fait l'autre soir l'élection de ses officiers qui a donné les résultats suivants:

Député de cour, Félix Legault, réélu; médecins de cour, Drs. J. A. Ouimet et Raoul Tassé, réélus; chef forestier, Joseph Chevalier, réélu; ex-chef forestier, Alex. Richard, réélu; vice chef forestier, J. Félix Normand; secrétaire archiviste, R. P. Bélanger, réélu; secrétaire financier, J. Alban Laferrière, réélu; organiste, A. Chevalier; trésorier, T. Godreau, réélu; orateur, C. Lacasse; 1er garde, Henri Laferrière; 2ème garde, L. Fallières; 1ère sentinelle, Jos. Guévremont; 2ème sentinelle, M. Landriau; bureau des syndics, L. Simard et P.

Canelle; comité de finances, Chs. Desjardins et H. Lafontaine; Surintendant des cours juveniles, Jos. Charbonneau. L'installation de ces officiers aura lieu publiquement le 2e jeudi du mois de janvier. Le même jour aura lieu l'installation de deux nouvelles cours dont une pour Tétréauville et une autre composée de "compagnes" à Hull.

Cette cour fondée depuis le mois de mars et qui compte déjà 250 membres, est à la veille de devenir une des plus prospères comme une des plus nombreuses cour de toute la province de Québec.

Samedi, au magasin de chaussures Charlebois, de Hull, sera faite une vente sensationnelle en chaussures d'hiver. Toutes les chaussures sont marquées au prix coûtant. Cela vous paiera de vous y rendre car sur chaque achat, vous économiserez vingt pour cent. Coin des rues du Pont et Wellington.

Le bras de la justice est à la veille de s'appesantir sur le Sauvage qui, en compagnie de Delphis Latulippe de Hull, actuellement en prison pour la même offense, attaqua une dame et un citoyen d'Ottawa, et incidemment MM. J. Laurin et J. Goyette de Hull. Le Sauvage en question prit la fuite au moment de la bagarre, mais le chef Genest qui possède maintenant le nom et le signalement du coupable, a émis un mandat d'arrestation qu'on ne saurait tarder à exécuter. Le fâcheux camarade de Latulippe qui a été condamné à quatre mois de prison, se nomme Louis Eustache, et se cache, croit-on, dans le voisinage de Hull.

De belles huîtres fraîches à la mesure, succulentes, 40 cents la pinte. Des mollusques savoureux sur écaillés choisis, pour 70c le gallon, chez le restaurateur O. Beaudin, rue du Pont. Téléphone 2907. Restaurant ouvert nuit et jour.

Le 13 du courant, par devant le magistrat Goyette, de Hull, H. Hayes, accusé d'avoir pénétré dans un magasin à North Nation Mills, et d'y avoir pris: 30 sacs de farine,



AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que plus bas mentionné.

PIERRI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—Bryson.

Province de Québec, } LEXANDRE
District de Pontiac, } A M A J E A U
No 1042 } commis, de
de Ville Marie, comté de Pontiac, Demandeur; contre EPHREM COTNOIR, ci-devant de Ville-Marie, comté de Pontiac, Défendeur, à savoir:

Toute cette partie du lot vingt-trois (23) du canton Duhamel, comté de Pontiac, contenant (60) pieds par cent cinquante (150) pieds; borné à l'est à la rue Saint-Jean-Baptiste, vers le sud à Clodomir Bourdon, vers le nord à Venant Ethier, à l'ouest partie à Zéphirin Rouleau, partie à Bernadin Desrochers—et les bâtisses y érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement, dans le village de Ville-Marie, dans la seconde division du comté de Pontiac, le CINQUIÈME jour de janvier 1910 à DIX heures de l'avant-midi.

SIMON McNALLY,
Bureau du Shérif, Shérif.
Bryson, 26 novembre 1909.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la corporation de la ville d'Aylmer s'adressera à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte pour sanctionner et confirmer le règlement No. 48 concernant l'acquisition d'un aqueduc adopté le 21 décembre 1908 par son conseil municipal et autres fins.

T. P. FORAN,
Procureur de la requérante
Aylmer, Décembre, 1909.

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

V.S.O.P.

20 Ans.

40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS

En vente par L.H. Major & Frères, Ottawa.



un baril de harengs et des épicerie, a été condamné à huit mois de prison. A la même audience, Ernest Malette, âgé de 15 ans, a été condamné à trois mois de prison, pour avoir à différentes époques dérobé une somme de \$60., environ, des troncs de l'église de Papineauville.

J'ai un certain nombre de terrains de choix pour bâtir dans la ville de Hull, situés sur le chemin Colombia, (ancienne rue Brewery). Cet endroit est magnifique, les terrains sont élevés; c'est la localité idéale pour vous construire une résidence. Ouvriers de Hull, voici une occasion rare de devenir propriétaire. Avec \$25 argent comptant et \$5 par mois, vous achetez l'un de ces beaux terrains. Jamais vous n'avez eu la chance d'obtenir un terrain à d'aussi bonnes conditions. Le meilleur choix au premier arrivé. Venez ou téléphonez à mon bureau pour les renseignements. D. G. Currell, 106 1/2 rue Sparks, Ottawa. Téléphone 4470.

Au bureau d'enregistrement de Hull, le shérif a procédé lundi matin à une vente en vertu d'un jugement obtenu par James Morrow, contre son fils John Morrow. La vente portait sur une propriété dite lot 17, concession 1, canton de Bouchette, à l'est du lac Blue Sea. Le père Morrow avait cédé ce bien à son fils moyennant une mensualité de \$4.00, comme celle-ci fit défaut il prit une action au montant de \$204. avec le résultat que l'on sait.

Nous prions nos abonnés de se rappeler que nous n'en voyons pas de reçu pour l'abonnement.

Aussitôt qu'un montant d'argent nous parvient nous changeons la date sur la bande du journal.

Si ces changements ne sont pas faits dans les 15 jours qui suivent l'envoi de l'argent, qu'on veuille bien nous en prévenir.

(Suite à la page 5.)

Trappeurs !

Chasseurs !

Nous vous offrons les plus hauts prix pour tous lots de

Peaux Vertes

Vous êtes sûrs d'avoir chez nous

Traitement loyal, Honnête assortiment, Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix 1909-1910.

REVILLON FRERES

134 et 136 rue McGill, Montréal.



Rev. Père Morriscy

Le Remède "No. 11" du Père Morriscy Guérit les Maux d'Estomac.

Quand votre estomac fonctionne bien vous ne vous apercevez pas que vous en avez un. Mais quand il vous semble que vous avez du plomb sur l'estomac — quand vous avez des palpitations de cœur, des gaz, des vents, de l'acidité stomacale, quand vous avez une faim

dévorante, et que vous éprouvez du malaise après les repas — que vous vous sentez irritable et déprimé — alors les fluides digestifs de l'estomac ne sont pas suffisants pour digérer ce que vous mangez.

Les Tablettes "No. 11" du Père Morriscy fournissent ces fluides sous forme concentrée. Chaque tablette, dissoute dans l'estomac, digérera 1 1/4 livre de nourriture, ce qui est plus qu'un repas ordinaire.

Lisez ce que le traitement du Père Morriscy a fait pour M. Gosline, de Salmon Lake. Il écrit en date du 30 novembre, 1908:

"Je souffrais d'indigestion tellement que je croyais avoir un cancer d'estomac. Je pris beaucoup de remèdes de médecin jusqu'à ce que je fusse obligé de chercher autre chose, je m'adressai au Rév. Père Morriscy. Ses traitements ont fait des miracles pour moi et m'ont complètement guéri, de sorte que maintenant je ne regarde pas à la qualité de la diète mais à la quantité."

50c. chez votre marchand.

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. 53F Chatham, N.B.



les épi- à huit même te, âgé amné à n, pour ques dé- bo, en- glise de

mbre de r bâtir e, situés bia, fan- Cet en- les ter- la loca- struire ers de on rare e. Avec \$5 par de ces is vous obtenez mes con- choix an ou télé- pour les Currell, Ottawa.

ement procédé nte en obtenu tre son vente é dite ton de e Blue avait moyenn- \$4.00. aut il tant de re l'on

nés de n'en- r l'a- d'ar- chan- le du sont rs qui gent. s en

NOTRE FEUILLETON

L'histoire DE Hull

Son origine, ses progrès, son avenir. Avec Illustrations.

Par E. E. CINQ-MARS, journaliste.

No. 15.

F. Barette, élu par acclamation	9 janvier 1899
F. Barette, élu par le peuple	15 janvier 1900
R. A. Helmer, élu par le conseil	3 juillet 1900
V. O. Falardeau, élu par le peuple	21 janvier 1901
V. O. Falardeau, élu par acclamation	13 janvier 1902
F. A. Gendron, élu par le peuple	19 janvier 1903
V. O. Falardeau, élu par le peuple	18 janvier 1904
Edmond S. Aubry, élu par le peuple	19 janvier 1905
Edmond S. Aubry, élu par acclamation	15 janvier 1906
Augustin Thibault, élu par le conseil	16 novembre 1906
Augustin Thibault, élu par le peuple	14 janvier 1907
Secrétaires-Trésoriers.	
Joseph-Olivier Archambault	3 avril 1875
Jean-Olivier Laferrrière	7 février 1876
John F. Boulton, greffier	26 janvier 1894
A. P. Thibault, trésorier	26 janvier 1894

ECHÉVINS DE HULL DEPUIS 1875.

Ci-après, une liste complète des anciens et nouveaux échévins de la Cité, depuis son incorporation.

Afin de ne pas surcharger cet ouvrage avec de longs tableaux, l'auteur prie le lecteur de bien vouloir prendre note des explications qui suivent, pour bien comprendre la signification des chiffres, dates, etc.

Nous donnons d'abord le nom de l'échevin, le numéro du quartier qu'il représentait, la date de son entrée dans le Conseil-de-Ville, puis, la date de sa sortie et le nom de son successeur:

- C. C. Brigham, 1, 30 avril, 1875—22 janvier, 1883; Scott.
- Wm. Feeley, 1, 30 avril 1875—31 janvier 1876; C. E. Graham.
- E. J. Faulkner, 2, 30 avril 1875—25 janvier 1877; H. Lyons.
- N. L. Trudel, 2, 30 avril 1875, 31 janvier 1876; C. Leduc.
- C. Dulude, 3, 30 avril 1875—25 janvier 1877; D'Orsonnens.
- H. I. Reher, 3, 30 avril 1875—21 janvier 1878; Eddy.
- D. Richer, 4, 30 avril 1875—21 janvier 1878; Chéné.
- F. X. Gauthier, 4, 30 avril 1875—25 janvier 1877; Rochon.
- G. J. Marston, sr., 5, 30 avril 1875—27 janvier 1880; D'Aoust.
- Ed. Simays, 5, 30 avril 1875—25 janvier 1877; Lord.
- C. E. Graham, 1 31 janvier 1876—27 janvier 1880; J. Wright.
- Chs. Leduc, 2, 31 janvier 1876—23 janv. 1882; J. Sainte-Marie.
- H. Lyons, 2, 25 janvier 1877—25 janvier 1879; Isabelle.
- E. D'Odet D'Orsonnens, 3; 5, 25 janvier 1877—25 janvier 1879; Goyette, 3—25 janvier 1883; Darling, 5.
- A. Rochon, 4, 25 janvier 1877—23 janvier 1882; Richer.
- M. Lord, 5, 25 janvier 1877—25 janvier 1879; D'Orsonnens.
- E. B. Eddy, 3, 21 janvier 1878—23 janvier 1888; Landry.
- P. D. Chéné, 4, 21 janvier 1878—23 janvier 1882; Simard.
- C. Isabelle, 2, 25 janvier 1879—24 janvier 1881; Washburn.
- Alexis Goyette, 3, 25 janvier 1879—24 janvier 1881; Sabourin.
- J. D'Aoust, 5, 27 janvier 1880—23 janvier 1882; Dalpé.
- W. Washburn, 2, 24 janvier 1881—28 janvier 1885; Leduc.
- D. Sabourin, 3, 24 janvier 1881—25 janvier 1883; Landry.
- Jos. Sainte-Marie, 2, 23 janvier 1882—23 janvier 1888; Viau.
- B. Simard, 4, 23 janvier 1882—28 janvier 1885; Rochon.

- D. Richer, 4, 23 janvier 1882—23 janvier 1888; Aubry.
- Jos. Dalpé, 5, 23 janvier 1882—21 janvier 1884; D'Orsonnens.
- W. F. Scott, 1, 25 janvier 1883—27 janvier 1891; Wright.
- E. Landry, 3, 25 janvier 1883—25 janvier 1887; Morin.
- T. Darling, 5, 25 janvier 1883—28 janvier 1885; T. Fortin.
- E. D. D'Orsonnens, 5, 21 janvier 1884—27 janv. 1886; Reinhardt.
- Chs. Leduc, 2, 28 janvier 1885—29 janvier 1889; Barette.
- A. Rochon, 4, 28 janvier 1885—29 janvier 1889; Ardouin.
- Thos. Fortin, 5, 28 janvier 1885—9 mai 1887; Simard.
- Jos. Reinhardt, 5, 27 janvier 1886—23 janvier 1888; Marston.
- Alex. Morin, 3, 25 janvier 1887—29 janvier 1889; D'Orsonnens.
- B. Simard, 5, 9 janvier 1887—29 janvier 1889; Champagne.
- U. Viau, 2, 23 janvier 1888; 8 janvier 1891; Dumontier.
- E. Landry, 3, 23 janvier 1888—27 janvier 1890; Thibault.
- E. S. Aubry, 4, 23 janvier 1888—25 janvier 1892; Boulton.
- G. J. Marston, 5, 23 janvier 1888—27 janvier 1890; Dumais.
- F. Barette, 2, 29 janvier 1889—4 avril 1892; Renaud.
- E. D'O. D'Orsonnens, 3, 29 janvier 1889—27 janvier 1891; Eddy.
- G. G. V. Ardouin, 4, 29 janvier 1889—27 janvier 1891; St-Jean.
- L. N. Champagne, 5, 29 janvier 1889—23 janvier 1893; Waters.
- J. Wright, 1, 27 janvier 1890—27 janvier 1896; Helmer.
- Aug. Thibault, 3, 27 janvier 1890—25 janvier 1896; Sabourin.
- P. T. C. Dumais, 5, 27 janvier 1890—7 octobre 1893; J. Morin.
- C. M. Wright, 1, 27 janvier 1891—2 janvier 1894; Farley.
- E. B. Eddy, 3, 27 janvier 1891—1er août 1892; A. Dupuis.
- T. Saint-Jean, 4, 27 janvier 1891—23 janvier 1893; Aubry.
- Mag. Dumontier, 2, 8 juin 1891—22 janvier 1894; C. Graham.
- T. P. Sabourin, 3, 23 janvier 1892—27 janvier 1896; H. Dupuis.
- Thoa. E. Boulton, 4, 25 janvier 1892—27 janvier 1896; Richer.
- Hilaire Renaud, 2, 4 avril 1892—2 janvier 1894; Poirier.
- André Dupuis, 3, 1er août 1892—23 janvier 1893; Helmer.
- R. A. Helmer, 3, 27 janvier 1893—28 janvier 1895; Fortin.
- E. S. Aubry, 4, 23 janvier 1893—22 janvier 1894; Martel.
- Wm. Watters, 5, 23 janvier 1893—2 janvier 1894; Raymond.
- Jacques Morin, 5, 7 octobre 1893—22 janvier 1894; Brisebois.
- Ls. Raymond, 5, 2 janvier 1894—20 janvier 1899; Goyette.
- C. Poirier, 2, 2 janvier 1894—28 janvier 1895; Sainte-Marie.
- R. W. Farley, 1, 2 janvier 1894—22 mars 1898; Black.
- C. E. Graham, 2, 22 janvier 1894—27 janvier 1896; Poirier.
- V. O. Falardeau, 3a, 22 janvier 1894—27 janvier 1896; Poirier.
- X. Laurin, 3a, 22 janvier 1894—6 mars 1899; Aubry.
- M. Martel, 4, 22 janvier 1894—28 janvier 1895; E. Carrière.
- Pierre Brisebois, 5, 22 janvier 1894—27 janv. 1896; J. Reinhardt.
- Joseph Sainte-Marie, 2, 28 janv. 1895—28 janv 1901; D'Amour.
- Jos. Fortin, 3, 28 janvier 1895—20 janvier 1899; Lemieux.
- Eus. Carrière, 4, 28 janvier 1895—25 janvier 1897; T. Caron.
- R. A. Helmer, 1, 27 janvier 1896—6 août 1900; Thomas.
- C. Poirier, 2, 27 janvier 1896—24 janvier 1902; Burns.
- H. Dupuis, 3, 27 janver 1896—24 janvier 1898; Fortin.
- D. Richer, 4, 27 janvier 1896—24 janvier 1898; E. Carrière.
- Jos. Reinhardt, 5, 27 janvier 1896—24 janvier 1898; Walsh.
- Thos. Caron, 4, 25 janvier 1897—20 janvier 1899; Ducharme.
- Michael Burns, 2, 24 janvier 1898—26 janvier 1904; Ste-Marie.
- Eust. Carrière, 4, 24 janvier, 1898—24 janvier 1902; Gendron.
- Jos. Walsh, 5, 24 janvier 1898—24 janvier 1902; Dupuis.
- Thos. Black, 1, 22 mars, 1898—2 juillet 1901; Walker.
- O. Lemieux, 3, 20 janvier 1899—28 janvier 1901; Thibault.
- I. Ducharme, 4, 20 janvier 1899—28 janvier 1901; B. Carrière.
- H. A. Goyette, 5, 20 janvier 1899—28 janvier 1901; C. Desmarais.
- S. Aubry, 3a, 1er mars 1899—22 janvier 1900; Coursol.
- A. Coursol, 3a, 22 janvier 1900—24 janvier 1902; Savard.
- James Thomas, 1, 6 août 1900—3 novembre 1902; Wright.
- C. D'Amour, 2, 28 janvier 1901—22 janvier 1903; Poirier.
- Aug. Thibault, 3, 28 janvier 1901—22 janvier 1904; McDougall.
- Thos. Gagnon, 3a, 28 janvier 1901—19 janvier 1905; Rochon.
- Basile Carrière, 4, 28 janvier 1901—5 mai 1902; Labelle.
- C. Desmarais, 5, 28 janvier 1901—1er février 1904; Mousseau.
- Geo. W. Walker, 1, 2 juillet 1901—22 janvier 1903; Helmer.
- Jos. Fortin, 3, 24 janvier 1902—19 janvier 1904; Archambault.

(A suivre, page 4).

Au "Spectateur".

PAMPHLETS

Pancartes, Catalogues, En un mot tout ce que vous désirez.

Si

vous voulez aussi annoncer vos marchandises convenablement, envoyez vos annonces au SPECTATEUR

Le seul journal à Hull.

Vous

serez certain que cela vous rapportera deux cents pour cent, car ce journal a la plus grande circulation parmi les familles de notre district. Si vous

Voulez

des ouvrages de luxe, adressez-vous toujours à

L'Atelier du "Spectateur"

qui est fourni de caractères les plus nouveaux, et vous serez certains d'avoir pleine et entière satisfaction. Vous pourrez.

Epargner

par ce fait même beaucoup de temps et d'argent. Pour vos traductions en français ou en anglais, vous ne pouvez trouver de meilleure place, une personne

de

longue expérience est à la tête de ce département. Vous n'aurez qu'à vous adresser ici et vous serez bien servi, et vous épargnez de

l'Argent

Aussi les sociétés feraient bien de nous envoyer leurs commandes pour constitutions, billets d'admission et tout ce qui les concerne.

Pour vos impressions de tous genres

Allez

tout droit à l'Atelier du SPECTATEUR, angle des rues Principale et Church; là, vous trouverez ce qu'il vous faut et à bon marché. Aussi, quand vous aurez besoin de billets de rafla, en un mot, tout ce qui concerne l'imprimerie, allez

AU

SPECTATEUR, car soyez certain que l'imprimerie par excellence est celle du

"Spectateur"

Angle des rues Principale et Church, HULL. Phone 5880 et 2855.

GRAND CHOIX

— DE —

Parfums, (Bouteilles en verre coupé. Parfumeuses, Articles de toilette.

— POUR —

Cadeaux de Noel et du jour de l'an.

CHOCOLATS

"les meilleurs" Vente spéciale les samedis et les dimanches.

Demandez le parfum "ORCHID"

HULL MEDICAL HALL. D. Bélanger, Ph. C. Pharmacie Canadienne.

Chas. Desjardins & Cie

Notre Grande Spécialité cette année est le Mouton de Perse

Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix splendide des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le temps de donner votre commande pour un Manteau, etc.

40% d'économie à réaliser sur la qualité et le fini de nos marchandises.

N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir d'ouvrir un compte aux personnes SOLVABLES.

130, RUE SAINT-DENIS Entre Ste-Catherine et Dorchester, MONTREAL



D. Savard, 3a, 24 janvier 1902—26 janvier 1904; Scott.
 F. A. Gendron, 4, 24 janvier 1902—22 janvier 1903; Falardeau.
 H. Dupuis, 5, 24 janvier 1902—26 janvier 1904; T. Desmarais.
 F. A. Labelle, 4, 5 mai 1902—22 janvier 1903; Bourque.
 Joshua Wright, 1, 3 novembre 1902.—5 avril 1904; Olls.
 R. A. Helmer, 1, 22 janvier 1903—9 juillet 1906; Kelly.
 C. Poirier, 2, 22 janvier 1903—24 janvier 1907; Chevalier.
 V. O. Falardeau, 4, 22 janvier 1903—26 janvier 1904; Fontaine.
 Jos. Bourque, 4, 22 janvier 1903—24 janvier 1907; J. Caron.
 J. W. Sainte-Marie, 2, 26 janvier 1904.
 W. McDougall, 3, 26 janvier 1904—5 avril 1904; Thibault.
 Elie Scott, 3a, 26 janvier 1904—18 janvier 1906; Savard.
 E. J. Fontaine, 4, 26 janvier 1904.
 Thos. Desmarais, 5, 26 janvier 1904—31 juillet 1905; Dupuis.
 E. Mousseau, 5, 1er février 1904—19 janvier 1905; Tremblay.
 Geo. H. Olls, 1, 5 avril, 1904—20 juin 1905; Graham.
 Aug. Thibault, 3, 5 avril 1904—3 décembre 1906; Deschamps.
 U. Archambault, 3, 19 janvier 1905.
 A. Rochon, 3a, 19 janvier 1905.
 Ed. Tremblay, 5, 19 janvier 1905—24 janvier 1907; Walsh.
 C. K. Graham, 1, 20 juin 1905.
 H. Dupuis, 5, 31 juillet 1905.
 D. Savard, 3a, 18 janvier 1906.
 T. J. Kelly, 1, 9 juillet 1906.
 Jos. Chevalier, 2, 24 janvier, 1907.
 Jos. Caron, 4, 24 janvier 1907.
 Jos. Walsh, 5, 24 janvier, 1907.
 Moïse Deschamps, 3, 3 décembre 1907.

LES "VOYAGEURS"

Autrefois—il n'y a guère plus d'un quart de siècle—les braves ouvriers de Hull partaient à la fin de chaque été pour se rendre dans la forêt, dans le nord de la Gatineau, dans Pontiac, enfin, partout où les compagnies industrielles faisaient la coupe du bois. Aujourd'hui, nos gens vont encore dans les chantiers, plus loin que leurs pères; mais ils voyagent confortablement sur les chars à vapeur jusqu'aux portés même de la forêt.

Quand ce ne serait que pour laisser un souvenir aux fils des enfants de notre époque, je ne saurais passer outre sans consacrer quelques lignes aux méthodes de voyages des anciens.

Ils montaient sur de grandes barges ou barques conduites à force de rames, par huit ou dix hommes. Les embarcations étaient encombrées de ballots, d'effets, de barils de provisions. On utilisait parfois la voile sur les lacs qu'il fallait traverser ou remonter, de même que les rivières. Puis, c'était les "portages" pour franchir les lieux où la navigation est arrêtée, soit par d'immenses coulées de montagnes ou par les chûtes et rapides. Dès que la barque arrivait au pied d'un rapide, ou l'arrêtrait à quelques pas du rivage, de peur de la heurter sur les pierres qui l'auraient percée et coulée à fonds. Les rameurs, sans hésiter, se mettaient à l'eau et saisissaient les extrémités de la barque pour la tenir immobile.

Chaque colis pesait ordinairement 90 livres. Un homme fort et habitué à voyager portait souvent deux de ces lourds fardeaux, au moyen d'une lanterne de cuir en guise de joug; et ils traversaient le portage d'un pas rapide, traînant sur la terre ou parfois tenant au bout des bras, au-dessus de leur tête, leur lourde embarcation.

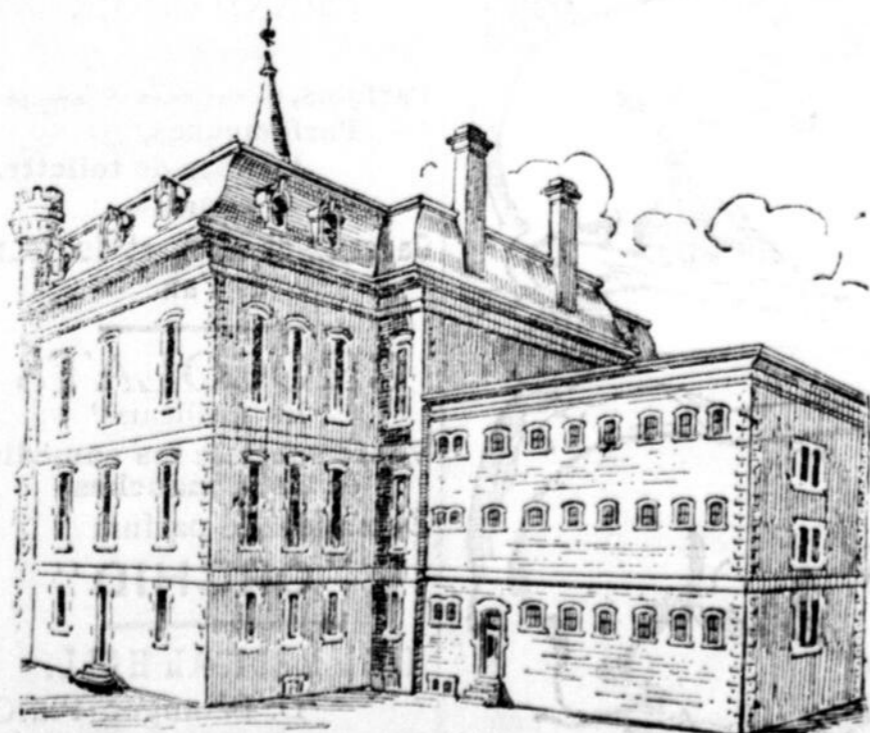
Le nombre de portages variait, suivant la distance où ils allaient faire la coupe du bois. Les voyageurs suivaient des sentiers impraticables, le long d'un ravin marécageux où ils s'enfonçaient jusqu'aux genoux dans la vase, la charge au dos. Souvent, il fallait hisser la barque avec des câbles sur le haut d'une montagne escarpée. Parfois, il fallait halier la barque chargée pour remonter les petits rapides, et les hommes marchaient péniblement dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Généralement, on ne voyageait pas la nuit. Dès que le chef de l'équipe qui remplissait la charge de timonier, donnait le signal, chacun sautait à terre et s'élançait pour abattre du bois et préparer le repas du soir. Lorsqu'il faisait beau, les voyageurs couchaient à la belle étoile.

SES PROGRES

DE LA DELIMITATION DE LA CITE ET DES QUARTIERS

Les bornes et les limites de la dite cité de Hull sont les mêmes qu'elles ont toujours été à venir jusqu'à ce jour, comme suit, savoir: comprenant les lots depuis un jusqu'à sept inclusive, dans les troisième et quatrième rangs du canton (township) de Hull, et partie des lots un, deux, trois et quatre, dans le cinquième rang de Hull, et toute la partie du canton de Templeton qui se trouve du côté ouest de la rivière Gatineau, le tout tel



Palais de Justice et prison de Hull, incendiés en 1900.

qu'il est mieux connu et décrit comme suit: commençant où la ligne de division entre les lots numéros sept et huit, dans le troisième rang du canton de Hull, rencontre la rivière Ottawa, courant alors vers le nord, le long de la dite ligne de division, soixante et sept chaînes et cinquante-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne entre les troisième et quatrième rangs; alors vers le nord, le long de la dite ligne, entre les lots numéros sept et huit, dans le quatrième rang de Hull, quatre-vingt-deux chaînes, plus ou moins, jusqu'à la ligne entre les quatrième et cinquième rangs; alors vers l'est, le long de la ligne entre les dits quatrième et cinquième rangs, quatre-vingt-dix-sept chaînes et quarante-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'au milieu du chemin de la Gatineau; alors vers le nord, dans le milieu du chemin de la Gatineau, une chaîne et soixante et onze chaînons, plus ou moins, jusqu'à un point opposé au milieu du chemin Leamy, vingt-neuf chaînes et cinquante chaînons, et se continuant en la même ligne droite une autre distance de quarante-deux chaînes, plus ou moins, jusqu'à la rivière Gatineau; alors le long du côté ouest de la rivière Gatineau, avec le courant, jusqu'à son confluent avec la rivière Ottawa, au point A sur le plan de la dite cité; alors courant vers le sud quarante-cinq degrés est, astronomiquement, jusqu'à la ligne de division entre les provinces d'Ontario et de Québec; alors vers l'ouest sur la rivière Ottawa, le long de la ligne en dernier lieu mentionnée, contre le courant, jusqu'à un point sur la dite ligne où elle se croise avec la continuation projetée de la ligne de division entre les lots numéros sept et huit, dans le troisième rang du dit canton de Hull, continuée pour rencontrer la dite ligne de division entre les provinces d'Ontario et de Québec, et de là le long de la dite ligne, entre les lots numéros sept et huit, jusqu'au point de départ.—Néanmoins, ne fera pas partie des bornes et limites de la dite cité de Hull la moitié nord du lot No. 7, dans le quatrième rang du canton de Hull, qui continuera de former partie de la municipalité de la partie sud du canton de Hull, pour les fins municipales et autres; cependant, ce terrain restera assujéti au paiement des dettes dues et contractées par la corporation de la cité de Hull pour les fins publiques, le et avant le trente et un octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, et contribuera, pour le paiement de telles dettes, dans la proportion de la valeur qu'il avait à la dite date du trente et un octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, telle que déterminée par le rôle d'évaluation alors en vigueur.

La juridiction de la cité, pour les fins municipales et de police, s'étendra jusqu'au milieu de la rivière Ottawa en face de la cité, et jusqu'au milieu de la rivière Gatineau à l'est de la dite cité.

Pour les besoins de cette loi, la cité de Hull est divisée en six quartiers, respectivement appelés le quartier numéro un, le quartier numéro deux, le quartier numéro trois, le quartier numéro quatre, le quartier numéro cinq.

Les dits quartiers seront bornés comme suit, savoir:

Quartier numéro un. Commencant au point où la ligne de division entre les lots numéros sept et huit, dans le troisième rang du canton de Hull, au point d'intersection de la rivière Ottawa; de là, vers le nord, le long de la dite ligne de division, soixante-sept chaînes et quarante-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne, entre les troisième et quatrième rangs; de là, vers le nord, le long de la dite ligne, entre les lots sept et huit, dans le quatrième rang, quarante et une plus ou moins, jusqu'à la limite nord de la moitié sud du dit lot numéro sept; de là, vers l'est, le long de la dite limite jusqu'à la dite ligne entre les lots numéros six et sept; de là au nord le long de la dite ligne jusqu'à la ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs, quatre-vingt-dix-sept chaînes et quarante-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'au centre du chemin de la Gatineau; de là, vers le nord, le long du milieu du chemin de la Gatineau, une chaîne et soixante et quinze chaînons, plus ou moins, à un point opposé au milieu du chemin Leamy; de là, vers l'est, le long du milieu du chemin Leamy, jusqu'à la ligne de division entre les lots trois et quatre; alors vers le sud, le long de la ligne de division entre les lots trois et quatre, jusqu'à la ligne entre les quatrième et cinquième rangs du dit canton; de là, vers le sud, le long de la ligne de division entre les lots trois et quatre, dans le quatrième rang, jusqu'au milieu de la rue Walker; de là, vers l'est, suivant le milieu de la rue Walker, trois chaînes et quatre-vingts chaînons, plus ou moins, jusqu'au milieu du chenal de la brasserie, (Brewery Channel) ou ruisseau du moulin (Mill Creek); de là, le long du chenal principal du dit ruisseau du moulin, à rebours du courant, jusqu'à la rivière Ottawa; de là, vers le sud astronomique jusqu'à la ligne de division entre les provinces d'Ontario et de Québec; de là, le long de la dite ligne en dernier lieu mentionnée, jusqu'à un point sur icelle où elle se croiserait avec la ligne entre les lots numéros sept et huit dans le troisième rang du dit canton de Hull, continuée jusqu'à la dite ligne de division, et, de là, le long de la dite ligne de division entre les lots sept et huit, continuée jusqu'à son point de départ.

Quartier numéro deux.—Commencant au milieu du chemin Leamy où il coupe la ligne de division entre les lots numéros trois et quatre, dans le cinquième rang du canton de Hull; de là, vers l'est, suivant le milieu du dit chemin Leamy, quatorze chaînes et cinquante chaînons; de là, en ligne droite avec la ligne ci-dessus, une autre distance de vingt-six chaînes et soixante et cinq chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne entre les lots deux et trois, dans le dit cinquième rang; de là, vers le sud, le long de la ligne entre les numéros deux et trois, trente-six chaînes et vingt chaînons, plus ou moins, jusqu'à la ligne entre les quatrième et cinquième rangs; de là, vers le sud, suivant la dite ligne entre les lots deux et trois dans le quatrième rang jusqu'à la rue Chaudière; de là, suivant le milieu de la rue Chaudière jusqu'au milieu de la commune, où une borne en fer a été plantée; de là, vers l'est, à angle droit avec la rue Chaudière jusqu'à un point opposé au milieu de la rue du Pont; de là, vers le sud, suivant le milieu de la rue du Pont; le pont suspendu jusqu'à la ligne de division entre les provinces d'Ontario et de Québec, le long de la frontière entre les provinces d'Ontario et de Québec, au rebours du courant jusqu'à sa rencontre avec la ligne est du quartier numéro un; et, de là, le long de cette dernière ligne, jusqu'au point de départ.

Quartier numéro trois.—Borné comme suit: au sud, partie par la ligne de division des provinces de Québec et d'Ontario, et partie par le quartier numéro deux; au nord, par le milieu de la rue Charles; à l'est, par le quartier numéro quatre, et à l'ouest, par le quartier numéro deux.

(A continuer.)

PACIFIQUE
CANADIEN

EXCURSION de NOEL
et du NOUVEL AN

Par les lignes à l'Est de
Port-Arthur.

Prix du billet aller et retour:
LE MINIMUM D'UN BILLET
SIMPLE DE 1ère CLASSE

Départ les 24 et 25 décembre
1909, retour jusqu'au 27
décembre 1909. De même
pour les départs du 31 décembre
1909 et le 1er janvier 1910,
retour jusqu'au 3 janvier 1910.

Prix du billet aller et retour:
Le minimum d'un billet de 2ème
classe plus un tiers.

Départ les 21, 22, 23, 24, 25,
28, 29, 30 et 31 décembre
1909 et le 1er janvier 1910;
valable pour retour jusqu'au 5
janvier 1910.

Prix spéciaux pour les localités
des provinces maritimes.

GEO. DUNCAN

Agent du C. P. R.

42 rue Sparks, Ottawa.

Agent général pour lignes océaniques.

GRAND TRUNK RAILWAY
SYSTEM

VACANCES de NOEL
et du JOUR DE L'AN

UN BILLET SIMPLE.

Départ les 24 et 25 décembre,
retour extrême le 27 décembre
1909. De même pour
les départs du 31 décembre
1909 et du 1er janvier, avec
retour extrême le 3 janvier
1910.

Le prix d'un billet simple plus
un tiers.

Départ les 21, 22, 23, 24, 25,
28, 29, 30 et 31 décembre
1908 et le 1er janvier 1910.
Retour extrême le 5 janvier
1910.

Prix spéciaux pour les localités
des provinces maritimes.

Pour billets, horaires et
tout autres informations s'adresser à

P. M. BUTTLER,

Bloc de l'hôtel Russel, coin des rues
Sparks et Elgin Ottawa.
Agence générale de steamers océaniques
et pour voyage Cook.

Chemin de fer
Canadian Northern

Ligne directe jusqu'à Québec.

8.00 a.m., train local pour:
Hawkesbury, Lachute, etc.,
tous les jours, excepté le
dimanche.

8.30 p.m., tous les jours,
train direct luxueux, avec
chars doratoires et buffet; arrive
à Québec à 7.20 a.m.

Une demi-heure avant le
départ des trains un autobus
quitte le bureau de la ville, 30
rue Sparks, et se rend direc-
tement à la gare.

Tarifs réduits pour les fêtes
de Noël et du Jour de l'An.
Renseignements sur demande.

S. J. MONTGOMERY,

Agent de la ville pour les marchandises
et les passagers.
Billets pour les vapeurs transatlantiques—sur toutes les lignes.

Inoffensif, à une prise absolue, guérit en
48 HEURES
les écoulements qu'exigeant autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubébe, les opiatés et les injections.

SANTAL
CAPSULES
MIDY



A bâtons rompus (Suite.)

Nous avons appris, par les journaux, que M. Jules-Edmond Prévost, de *L'Avenir du Nord*, faisait partie du groupe de journalistes de Québec venus à Ottawa sur le convoi d'inauguration du "Canadian Northern". En parlant de ce voyage, M. Prévost dit que les excursionnistes ont été cordialement reçus par les membres de la galerie de la presse. M. Prévost a pris cela dans les journaux, car il s'est éloigné de ses confrères en descendant à la gare; et lorsqu'il annonce que le séjour des excursionnistes (journalistes) a été absolument charmant grâce aux soins de MM. McLaren, Jones et Odom, trois personnes que nos confrères de Québec n'ont jamais vu. M. Prévost donne la clef de son extraordinaire empressement à éviter les journalistes d'Ottawa qui s'étaient portés à la rencontre de leurs confrères.

L'hon. M. Allard, ministre des Terres et Forêts, est venu à Ottawa, pour une conférence des représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de nombreuses industries de cette province, avec la Commission du Transcontinental pour demander que le Grand-Tronc-Pacifique soit tenu de n'employer pour la traction sur la ligne au travers des forêts vierges, que des locomotives électriques.

L'hon. M. Allard songeait depuis longtemps à faire appliquer un semblable projet et fera, assure-t-on, d'excellentes suggestions à la prochaine conférence, de façon à protéger le plus possible les immenses richesses forestières de notre province.

Nous sommes surpris de voir que le nom de M. J. H. Rainville alias LeSec, ne figure pas dans le personnel du futur journal des Bourassistes. Pour-

tant, M. Rainville a toujours baisé... les pieds du Maître avec autant de dévotion que Fournier et Asselin. Sans compter qu'il est digne de ses compères. N'en a-t-il pas donné une nouvelle preuve dimanche dernier, en mettant stupidement les pieds dans les plats.

Il paraît qu'Edmond Rostand risque fort d'être bafoué par les critiques pour avoir audacieusement monté sa pièce "Chanteclerc" dans laquelle les acteurs seront appelés à jouer des rôles de bêtes. Tout comme Rostand avec sa pièce, Bourassa annonce depuis longtemps la publication de son journal. La similitude est complète lorsqu'on songe que Bourassa est *rosse* tant qu'il peut l'être, et que dans son journal, on trouvera un *lion sot* (le lionceau Marsil), un *ass lin* (Pardon pour cet anglicisme) et un *hérou* (Pardon pour la coquille). Le Fou, renié est désigné d'avance pour le rôle de dindon. Et n'oublions pas le coq de Bruyère.

Ceux qui avaient accordé leurs sympathies à Cook, à cause de l'arrogance de Peary, n'ont plus qu'à jeter ces deux fakirs dans une oubliette et convaincre le capitaine Bernier qu'il doit aller à la découverte du pôle Nord. C'est le temps ou jamais pour les Canadiens de mettre ces blagueurs d'Américains à leur place.

Le Pionnier se plaint de ce que certains journaux ne se gênent pas pour lui voler des articles. D'après le *Castor du Nord*, *L'Action Sociale*, *L'Écroulement* et plusieurs autres journaux—tous conservateurs—se rendent trop souvent coupables de ce procédé.

Que voulez-vous! *Le Pionnier* est encore plus bêtement bleu fanatique que ceux qui découpent ses articles pour en remplir leurs colonnes et leurs lecteurs.

Le *Castor du Nord* ne veut pas entendre parler d'exercices physiques et de dressage militaire chez les écoliers.

Il est contre le sport. Le Père Didon était pour. Celui-ci voulait des hommes virils; celui-là adore les tête-minette.

Denault ajoute que la statue de Mercier, faite par un français, ne peut que le laisser froid. Ce n'est pas ce dernier mot que Denault aurait dû écrire, c'est "castor".

Il paraît que les ronchonistes ont décrété la disparition de *L'Action Sociale*, parce qu'elle a gêné la souscription au capital-action de l'organe bourassiste et parce qu'elle le gênera dans sa circulation.

Le mot d'ordre est donc de débiter *L'Action Sociale*. Le travail d'accaparement natio-

naliste se poursuit. Que ce soit par voies tortueuses ou ouvertement, l'absorption continue. Un beau matin, bleus et castors se réveilleront pour constater que ce qu'ils ont contribué à payer en entier ne leur appartient pas. Ils se rappelleront, mais trop tard, un précédent pourtant très frais: *La Patrie* acquise par les rouges et restant aux mains de l'ennemi.

Notes Locales (Suite.)

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, je désire remercier bien cordialement mes nombreux clients pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu me donner par le passé. Je profite de l'occasion pour leur dire que j'ai un assortiment choisi de vins, liqueurs et cigares de première qualité. Espérant que vous me ferez l'honneur d'une visite, je demeure votre tout dévoué, D. CHARRON, prop. Hôtel Commercial, angle des rues Du Pont et Wall, Hull.

Pierre Paquette, de la Pointe Gatineau, vient de faire une mort peu banale en essayant d'avaler un morceau de bœuf cru. Feu Paquette qui était serre-frein à l'emploi du Grand-Tronc, à Whitney, Ont., retournait chez lui en compagnie de deux camarades, lorsque jeudi dernier, ils s'arrêtèrent dans une boucherie. Paquette ayant pris un morceau de viande crue voulut l'avaler, mais n'y parvint pas, celle-ci s'étant arrêtée dans sa gorge. L'instant après, malgré tous les efforts, le malheureux expirait. Le coroner McMurtrey, de North-Bay, a tenu une enquête.

Par devant le magistrat Goyette, de Hull, a comparu Édouard Blouin, de Nominique, accusé de coups et blessures sur la personne de M. Charles L'Alie, de Ste-Agathe. Blouin qui est un véritable géant, ayant une hache à la main, poursuivit M. L'Alie auquel il avait déjà, par erreur paraît-il, donné de rudes coup de poing. Le magistrat a condamné Blouin à 10 jours de prison.

Si vous avez un vieux poêle ne le vendez pas au regrattier, car P. H. Charron les accepte en partie de paiement sur l'achat de n'importe quel poêle ou fournaise en magasin.

INAUGURATION DE LA LIGNE DU C.N.R. QUI ATTEINT OTTAWA.

Dans la partie Est du pays, cette année, le Canadian Northern a dépensé plus d'argent, pour améliorer son service, que toute autre compagnie de chemin de fer.

Particularités concernant le nouveau service: C'est le 22 août que le C.N.R.

inaugura sa ligne de Québec qui suit le St Laurent, et qu'il mit en service ses nouveaux trains de nuit munis de voitures neuves et de chars d'ortoirs du modèle le plus moderne. A la même date le tronçon d'Ottawa était mis en exploitation jusqu'à Rockland.

Le 19 Novembre, cette compagnie améliorerait son service de jour, entre Montréal et Québec, en ajoutant à son matériel deux chars palais avec buffet, et maintenant elle vient d'inaugurer son service jusqu'à Ottawa, en employant un certain nombre de chars d'ortoirs qui se rendront quotidiennement de Québec à Ottawa et réciproquement. Les trains du C. N. R. quittent Québec à 11.00 p.m., et arrivent à Ottawa à 9.45 a.m., d'où les départs ont lieu à 8.30 p.m., ce qui permettra d'arriver à Québec à 7.20 a.m. Des trains mixtes quotidiens quitteront aussi Joliette à 7.15 a.m., et Ottawa à 8.00 a.m., excepté le dimanche. Des trains additionnels seront mis sur la ligne au printemps.

Ce qui veut dire que non seulement cette section sera prise directement en communication avec les deux capitales, mais aussi que le nouveau service fournira des raccourcis entre Ottawa et des localités intermédiaires ainsi, du reste pour les comtés de la rive Sud, et les cantons de l'est,

SUNLIGHT SAVON

Vous rencontrez à mi-chemin—fait tout votre ouvrage dans la moitié du temps et pour la moitié du prix des autres savons. Le Sunlight Savon—absolument pur—protège le linge du dommage—les mains, de rudesse—la vie, de misères.



passant par Lévis. Sur un parcours d'une quarantaine de mille, la ligne de Québec suit le St. Laurent, et comme le prolongement qui mène à Ottawa est aussi en majeure partie en vue de la rivière, la nouvelle ligne est aisément la plus pittoresque de celle à l'est des Montagnes Rocheuses, et peut être considérée comme étant l'amorce d'une nouvelle voie transcontinentale. La mise en exploitation de cette ligne directe provoquera de grandes réductions quant au prix du fret et aux taux de passages, entre Ottawa et les villes qui traversent la ligne.

TABAC

Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL. EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec

LA FARINE ROYAL HOUSEHOLD OGILVIE

A remporté les honneurs de la Table Royale.



Elle a conquis, de longue date, les suffrages de la ménagère Canadienne.

Elle se transforme—avec un égal succès—en un pain riche, savoureux, au goût d'amande, ou en pâtisseries légères d'un saveur exquise.

Elle répond à tous les besoins du ménage, parce-

qu'elle combine deux types de Farine en un seul—progrès décisif accompli dans les méthodes de fabrication.

Par le choix du blé qui entre dans sa composition—le plus beau blé du Canada.—

Par sa richesse en gluten, fibrine, albumine, caseine, amidon, dextrine et cellulose; en phosphates de potasse, de magnésium et de chaux—principes essentiels à la formation, au développement, à l'entretien de l'organisme humain.

La FARINE ROYAL HOUSEHOLD

n'a pas son égale, ni au Canada, ni ailleurs, comme pureté, comme qualité, comme uniformité de composition: ce sont là quelques-unes des raisons qui lui ont valu les plus hautes et les plus flatteuses appréciations et la confiance générale du public.

EN VENTE PARTOUT

The Oatley Flour Mills Company, Limited. MONTREAL et WINNIPEG

Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSOMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands:

25c la bouteille

Brooke, Chauvin et Devlin
AVOCATS.
Bloc Graham, Rue Principale, Hull.

T. P. FOBAN, C.R.
AVOCAT.
Bureau: 152 Rue Principale,
Bloc McDougall, Hull.

MAJOR & FORTIER
Avocats.
C. E. MAJOR, M. A. FORTIER.
Rue Langevin, Hull.

J. A. PARENT
R.A. L.L.L.
AVOCAT.
PHONE 2176

Edgard Laberge
R.A. L.L.L.
NOTAIRE.
Argent à prêter. Phone 2176.
275 rue Principale, Hull.

ARTHUR DESJARDINS
AVOCAT-RECORDER.
Etude, 271 Rue Principale.
Phone 2255. HULL.

Auguste Lemieux, C.R.
Avocat pour Ontario et Québec.
Agent en procédure de la Cour
Suprême et de la Cour de l'Échiquier
et pour affaires départementales.
46 RUE ELGIN, OTTAWA.

ADOLPHE OLIVIER
AVOCAT - RUE PRINCIPALE.
En face le bureau de poste, Hull.

DR. J. E. FONTAINE
Rue Principale, Hull. Telephone 651.

Dr. J. U. Archambault
MEDECIN-CHIRURGIEN.
Angle des rues Principale et St.
Joseph, Hull.
Telephone 2019.

HOTEL ALBION
Joseph Fournier,
PROPRIETAIRE.
Rue Principale Hull.
Phone 2607.

HOTEL ST. JAMES,
MONTREAL.
En face de la Gare Bonaventure.
Excellentes chambres et pension.
Prix modérés.
Fred Bouillon, Propriétaire.

HOTEL IMPERIAL
Angle des Rues du Lac et Principale,
Hull.
Situé à deux minutes de marche du
palais de justice, du bureau de poste
et des banques, pourvu des amé-
liorations les plus modernes. Salle
d'échantillons pour les commis voya-
geurs, pension, vins et liqueurs de
première classe.
F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

BIJOU CAFE,
SAM. CASSIDY, Prop.
Angle des rues Sparks et Metcalfe,
Ottawa.
Le rendez-vous populaire des gens
d'affaires et des sports.
Tables d'hotes repas servis à toute
heure, à la carte. Salles à diner pri-
vées pour dames et messieurs.
Prix modérés. Entrée privée sur
la rue Sparks.
SAM. CASSIDY, Prop.

THE WINDSOR,
Hotel populaire d'Ottawa.
Quartiers Généraux des Députés
Libéraux.
De 2200 Par Jour.
W. F. HART, Propriétaire.

OTTAWA HOUSE
Chs. O'Connor, Prop.
Angle des rues Main et Bridge,
Hull. Pension de première classe
\$1 par jour.

HOTEL SAINT-LOUIS,
HULL.
Excellente pension. Vastes écuries.
Bacs Wright et Brewery.
Phone 3269.
OSCAR GAUTHIER, Prop.

WINDSOR HOTEL
Angle des rues Principale et Albert,
Hull, P.Q.
NAP. BOUCHER, Propriétaire.
Service de première classe. Phone
2670.

HOTEL RIENDEAU,
MONTREAL.
En face de l'Hotel-de-Ville et du
Palais de Justice de Montreal. Quel-
ques pas des bateaux et des gares de
chemins de fer, 53, 55 Place Jacques-
Cartier.
J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

LAURENTIAN HOTEL,
B. Aumond, Prop.
MANIWAKI, P.Q.
Cet hotel a été reconstruit avec
toutes les améliorations modernes.
Le meilleur Hotel de la Gatineau.
Ecurie de louage et voitures de
places en connection avec l'Hotel.
Salle d'échantillons pour les commis
voyageurs.

LES LIQUEURS DOUCES DE
EUG. MIRALTO
SONT LES MEILLEURES
Demandez-les toujours.
La seule manufacture Canadienne
dans la Capitale. Les commandes
par la maille sont remplies avec
promptitude.
Rue Eléon, Ottawa.

A. ARCHAMBAULT,
PLOMBIER.
Angle des rues Wellington et
Chaudière, Hull.
Poseage d'appareils de chauffage
pour édifices publics et résidences
privées.
Travaux d'aqueduc, etc.
Réparages exécutés promptement.
Prix modérés.
Phone 4143.

LOUIS BERTRAND
NOTAIRE.
113 Rue Principale, Argent à prêter.
Telephone HULL.

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT
Temps durant lequel la chasse
et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.
Les personnes non domici-
liées dans la province de Qué-
bec, qui veulent y faire la
pêche ou la chasse, doivent se
munir d'une licence dont le
coût est établi comme suit :

POUR LA CHASSE
Les personnes non domici-
liées dans la province de Québec, qui
ne sont membres
d'aucun club dûment
constitué en corpora-
tion dans la province. \$25.00

Les personnes non domici-
liées dans la province, membres actifs
d'un club de chasse et
de pêche légalement
organisé, qui désirent
chasser sur le terri-
toire sous bail du club
auquel elles appar-
tiennent ne paieront
que \$10.00

POUR LA PÊCHE.
Toute personne non domici-
liée dans la province de Québec
qu'elle soit membre
ou non d'un club lo-
cataire d'une rivière
à saumon, devra
payer \$25.00
pour avoir le droit
de pêcher le saumon
dans la province.
Pour les autres espè-
ces de poissons, le
non résident, s'il ne
fait partie d'aucun
club dûment consti-
tué en corporation,
devra payer \$10.00

Si au contraire, il est
membre actif d'un
club dûment consti-
tué en corporation,
locataire d'un terri-
toire de pêche, il de-
vra payer \$5.00

OBLIGATIONS DES LOCATAIRES
DE DROITS DE CHASSE ET
DE PÊCHE.
Le président ou le secré-
taire d'un club de chasse et de
pêche, devra, à la fin de cha-
cune des saisons de chasse et
de pêche, transmettre au Mi-
nistère des Pêcheries un état
assermenté, donnant le nom et
l'adresse de chaque personne
qui aura chassé ou pêché sur
leur territoire en spécifiant
après chaque nom, si cette per-
sonne est membre actif du
club ou non, l'honoraire payé,
etc. Ce rapport devra être fait
sur des blancs fournis par le
Ministère.

Le club sera tenu responsa-
ble de toutes les licences qui
seront ou qui auraient dû être
émises pour chasser ou pêcher
dans les limites de son terri-
toire.

Tout particulier, qu'il soit
locataire d'un territoire de
chasse et de pêche, ou des
droits de pêche dans une rivière
à saumon est également
obligé de fournir un état asser-
menté donnant le nom des
personnes ayant chassé et pê-
ché dans les limites de son terri-
toire, et de plus est tenu res-
ponsable des licences qui
seront émises ou qui auraient
dû l'être pour y chasser et pê-
cher.

Afin de faciliter l'émission
de ces licences, les inspecteurs
de chasse et les secrétaires des
clubs pourront, en s'adressant au
Ministère de Colonisation, des
Mines et des Pêcheries, obtenir
un certain nombre de blancs
qu'ils pourront remplir eux-
mêmes, et émettre sur paiement
du prix de la licence qui est
invariablement payable d'avance.

PÊCHE

TEMPS DE PROHIBITION
1. Saumon, du 1er juillet au
1er mars.

A la ligne, du 15 août au
1er février.

2. Quananiche, du 1er octo-
bre au 30 novembre.

3. Truite tachetée de ruis-
seau, de rivière, etc.,
(salmo fontinalis), du 1er
octobre au 30 avril.

4. Grosse truite grise, longue,
(touladi salmo confinis) du
15 octobre au 1er décem-
bre.

5. Doré, longueur pas moins
de 15 pouces, du 15 avril
au 15 mai.

6. Achigan, longueur, pas
moins de 9 pouces, du 1er
avril au 15 juin.

7. Eperlan, du 1er avril au
30 juin.

8. Poisson blanc, du 10
novembre au 1er décem-
bre.

9. Maskinongé, longueur, pas
moins de 24 pouces, du 15
avril au 15 juin.

10. Esturgeon, longueur, pas
moins de 36 pouces, du
1er au 30 juin.

11. Anguille, longueur, pas
moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-
vront pas avoir moins d'un
pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne
(canne et ligne) seule et auto-
risée dans les lacs et les rivières
sous le contrôle du gouverne-
ment de la province de Québec.
Pour toute autre espèce de
pêche, il faut un permis.

RESUME DES REGLEMENTS
CONCERNANT LES HOME-
STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul
chef d'une famille ou tout individu mâle
de plus de 18 ans, pourra prendre un
quart de section de terrain de la Pui-
sance dans le Manitoba, Saskatchewan
ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead
doit être faite personnellement au bureau
de l'agent local ou du sous-agent du
district. Néanmoins, une entrée par pro-
curation peut être faite dans certaines
conditions par le père, mère, fils, fille,
frère ou sœur du futur colon.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois et la culture de la terre chaque an-
née, pendant trois ans. Un colon peut
demeurer à neuf milles de son homestead
sur une terre lui appartenant, d'au
moins 80 acres, et occupée par lui-
même ou par son père, mère, fils, fille,
frère ou sœur.

Dans certains districts, le colon en ré-
gle peut retenir un quart de section à
côté de son homestead. Prix, \$5 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois dans chacun des six ans de la date
de l'entrée du colon, comprenant le
temps requis pour gagner un homestead
et cultiver 50 acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits
de colon et ne peuvent obtenir sa pré-
emption, pourra acheter un homestead
dans certains districts. Prix, \$5 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois dans chacun des trois ans, cultiver
50 acres et bâtir une maison valant \$500.
W. W. CORY,
Sous ministre de l'Intérieur.
N.—La publication non autorisée de
cette annonce ne sera pas payée.

de Snowdon, dans le comté de
Haliburton, et d'un point à ou près de la
crique aux Oiseaux ou Bancroft, dans le
comté de Hastings; puis dans une
direction générale de l'est à ou près de
Renfrew; puis traversant la rivière
Ottawa et continuant dans une direction
générale au sud-est à un point ou près
de la cité de Hull, ou retraversant la
rivière Ottawa à un point ou près de la
cité d'Ottawa; ainsi fixant le montant
des sécurités émises en rapport avec les
dites lignes et autorisant l'amalgamation
avec les autres compagnies, donnant le
capital de fond ou sécurités des autres
compagnies avec lesquelles elle pourrait
être autorisée à amalgamer et de
consolider les sécurités émises par
certaines compagnies, avec d'autres
pouvoirs usuels et coutumiers en pareil
cas.

GEORGES F. MACDONNELL,
Solliciteur pour les applicants.
Toronto, Ontario, 9 novembre, 1909.



AVIS. Ci-après le public est informé
qu'à la présente Session du Parlement
Canadien celui-ci sera saisi d'une
demande de législation aux fins
d'incorporer une compagnie dénommée
The Ottawa Rideau Valley and
Brockville Railway Company, ayant
pouvoir de construire et d'exploiter une
ligne de tramways mus par l'électricité
ou de toute autre force motrice, entre
la ville d'Ottawa, dans le comté de
Carleton, province d'Ontario, et la ville
de Brockville, dans le comté de Leeds,
en la même province; et de construire
et d'exploiter un ferry-boat d'un bord à
l'autre situé à ou près la ville de
Brockville et la ville de Morrisstown in
the State of New-York, l'un des États des
États-Unis d'Amérique; ET de
construire et d'exploiter une ligne de
chemin de fer, ou un prolongement de
la dite ligne de chemin de fer entre la
ville d'Ottawa et High Falls, dans le
canton Bowman, dans le comté de
Wright, province de Québec, ou à un
endroit voisin du sud-est.

ET de développer des sources
d'énergie hydraulique, de produire et
d'employer de l'électricité et de l'éner-
gie électrique, de vendre et de trans-
mettre les dites, pour fins d'éclairage,
de chauffage et de force électromotrice;
ET de déterminer la valeur des fonds
de garantie à être émis en faveur des
dites lignes, et d'autoriser la fusion de
la nouvelle Cie avec d'autres employant
des forces motrices usuelles et coutu-
mières, et de déclarer que les dites
lignes de chemin de fer existeront pour
l'avantage général du Canada.

Daté à Ottawa ce 4 Décembre 1909.
D. H. McLEAN,
Solliciteur pour les demandeurs.

NOTICE is hereby given that an
application will be made to the Parlia-
ment of Canada, at its present Session
for an Act incorporating a Company to
be named The Ottawa Rideau Valley
and Brockville Railway Company, with
power to construct and operate a line of
railway by electricity or other motive
power from the City of Ottawa, in the
County of Carleton and province of
Ontario to the Town of Brockville in
the County of Leeds in said Province,
AND to construct and operate a ferry
across the river St Lawrence from a
point at or near the Town of Brockville
to the Town of Morrisstown in the State
of New York, one of the United States of
America; AND to construct and operate
a line of Railway or an extension of the
said line of Railway from the City of
Ottawa, to High Falls, in the Township
of Bowman in the County of Wright, in
the Province of Quebec, or a point in
the vicinity thereof.

AND to develop water power, generate
and use electricity and electric energy,
and sell and transmit same for the
purpose of light, heat and power. AND
fixing the amount of securities to be
issued in respect of such lines, and
authorising amalgamation with other
companies with other usual and cus-
tomary powers and declaring the said
lines of Railway to be works for the
general advantage of Canada.

Dated at Ottawa this 4th. day of
December 1909.

D. H. McCLEAN,
Sollicitor for the Applicants.

Province de Québec;
District de Pontiac.

COUR SUPÉRIEURE

Catherine Perrault de Fort William,
dans le Canton de Sheen, dans le
District de Pontiac, fille majeure et
usant de ses droits.

Demanderesse.
VS.

William Henry Perrault, de Wilbur,
dans le Comté de Lincoln et l'état de
Washington, fermier; Harriett Adeline
Perrault, de Fort William, dans le
Canton de Sheen, dans le District de
Pontiac, fille majeure et usant de ses
droits; Elizabeth Augusta Perrault, de
Fort William susdit, épouse de William
J. Birch, de Calgary dans la Province
de l'Alberta, et le dit William J. Birch
tant personnellement que pour autoriser
sa dite épouse aux fins des présentes;

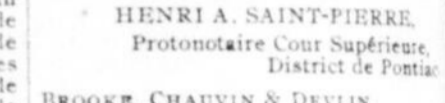
Andrew A. Perrault du Canton de
Sheen, cultivateur; John George
Perrault, fermier et Joseph D. Perrault,
mineur, tous deux de l'Etat de Washing-
ton; Margaret Perrault de la ville de
Pembroke dans la Province d'Ontario,
veuve de feu John Craig, journaliste;
Narcisse Fraderick Perrault de Cobalt,
dans la Province d'Ontario, mineur;
Hector MacKenzie Perrault du Canton
de Sheen, cultivateur; John Armstrong,
ci-devant du Canton de Sheen,
maintenant de Chapleau, Ontario;
Alexander Armstrong de Dinsmore,
dans la Province de Saskatchewan;
Catherine Armstrong, épouse de James
Millar de Dinsmore, susdit, fermier et
le dit James Millar, tant personnel-
lement que pour autoriser sa dite épouse
aux fins des présentes; Foster

Armstrong de Dawson; Anabella
Armstrong, épouse de Charles Murphy
du Sault Ste. Marie, dans l'Etat de
Michigan, et le dit Charles Murphy tant
personnellement, que pour autoriser sa
dite épouse aux fins des présentes;
William Norman Armstrong de
Chapleau, dans la Province d'Ontario;
Jane Armstrong, épouse de Peter Leye,
de Point Alexander, dans la Province
d'Ontario, et le dit Peter Leye, tant
personnellement que pour autoriser sa
dite épouse aux fins des présentes;
Maude Armstrong, épouse de Thomas
Searson de Pembroke dans la Province
d'Ontario, et le dit Searson, tant
personnellement que pour autoriser sa
dite épouse aux fins des présentes;
Mary Elizabeth Armstrong, épouse de
Ernest Sutton, de Winnipeg, Manitoba,
et le dit Sutton, tant personnellement
que pour autoriser sa dite épouse aux
fins des présentes; Et les héritiers
d'aucun des dits défendeurs, advenant
le décès de ce défendeur avant la
signification de la présente action, à
être complet et ou défaut d'enregistré
contre lui ou elle; La description des
dits défendeurs ayant été donné au
meilleur de la connaissance de la
demanderesse.

Défendeurs
Il est ordonné aux défendeurs
suivants: William Henry Perrault;
William J. Birch; John George
Perrault; Alexandre Armstrong; John
Armstrong; Catherine Armstrong;
épouse de James Millar; James Millar;
Foster Armstrong; Anabella Armstrong;
épouse de Charles Murphy; Charles
Murphy; William Norman Armstrong;
Jane Armstrong, épouse de Peter Leye;
Peter Leye; Maude Armstrong, épouse
de Thomas Searson; Thomas Searson;
Mary Elizabeth Armstrong, épouse de
Ernest Sutton; et Ernest Sutton; de
comparaître dans le mois,
Bryson, 22 novembre 1909.

HENRI A. SAINT-PIERRE,
Protonotaire Cour Supérieure,
District de Pontiac.

BROOKE, CHAUVIN & DEVLIN,
Avocats de la demanderesse.



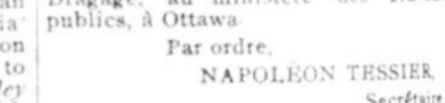
LE ministre des travaux publics
recevra jusqu'à 5.00 p. m., mercredi, 22
décembre 1909, des soumissions pour
la vieille coque du remorqueur 'Margaret'
et pour deux vieux chalands placés au
pied des écluses du canal Rideau, et à
l'île Victoria, respectivement, en cette
cité; lesquelles soumissions devront
être cachetées, adressées au sous-secré-
taire et porter sur leur enveloppe, en sus
de l'adresse, les mots: "Soumission pour
vieille coque et vieux chalands".

L'acquéreur devra enlever la coque et
les chalands dans le cours d'une
semaine, à compter de la date de l'achat.

Les personnes qui désirent voir la
coque et les chalands ci-haut mentionnés
devront s'adresser au Surintendant du
Dragage, au ministère des Travaux
publics, à Ottawa.

Par ordre,
NAPOLÉON TESSIER,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 14 décembre 1909.



DES SOUMISSIONS adressées au
sous-secrétaire à Ottawa, marquées sur l'en-
veloppe "Soumissions pour carbure de
calcium", seront reçues jusqu'à midi du
treizième jour de décembre 1909, pour
fournir le carbure de calcium dont a
besoins le département de la Marine et
des Pêcheries pour une année. La quantité
de carbure qu'il faut est estimée à 485
tonnes, plus ou moins.

La soumission devra spécifier un prix
fixe par tonne de deux mille livres livrées
à bord des wagons à l'endroit de l'envoi.

On peut obtenir un devis du carbure
nécessaire en s'adressant à l'Agent
préposé aux achats et aux entreprises
du département de la Marine et des
Pêcheries, Ottawa.

Le département ne s'oblige pas
d'accepter la plus basse ni aucune des
soumissions.

Chaque soumission doit être
accompagnée d'un chèque accepté pour
la somme de mille piastres comme
garantie de l'exécution de l'entreprise
et de livrer le carbure conformément au
devis du département.

Les chèques seront remis à ceux dont
les soumissions n'auront pas été
acceptées.

Il ne sera rien payé aux journaux
qui publieront le présent avis sans être
autorisés.

G. J. DESBARATS,
Sous-ministre de la Marine
et des Pêcheries.

Ottawa, 4 décembre 1909.

CANADA,
Province de Québec;
District d'Ottawa.

COUR SUPÉRIEURE.

IN RE:
Succession de Benoit Smaglie, et
son vivant du canton d'Egan, comté de
Wright, décédé ab intestat à ce dernier
endroit, le ou vers le 10 mai 1909.

AVIS est par les présentes donné que
par ordonnance de la Cour Supérieure
du district d'Ottawa en date du 7
novembre 1909, le sous-secrétaire, Timofée
Lacourcière, notaire de Maniwaki, a été
nommé curateur à la succession vacante
du dit feu Benoit Smaglie.

Toutes personnes ayant des réclama-
tions contre la dite succession devront
les produire attestées sous serment
entre les mains du curateur dans les
trente jours de cet avis.
Maniwaki, 6 décembre 1909.

T. LACOURCIÈRE,
Curateur.
Maniwaki, Qué.